RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01612
Numéro SIREN : 884 151 515
Nom ou dénomination : AKENA GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2020 sous le numéro de dépôt 14144

AKENA GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : Lieu-dit Villeneuve 44840 LES SORINIERES
884 151 515 RCS NANTES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt,
Le 31 juillet,
A 10 heures,

LA SOUSSIGNEE :

La Société AKENA, société par actions simplifiée au capital de 135.000 euros, ayant son siège social à REZE (44400), 10 Rond-point de la Corbinerie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 394 304 679,

Représentée par son Président, Monsieur Marc PLISSON,

Associée unique et Présidente de la Société AKENA GESTION,

Conformément à l'article 13.2.1 des statuts stipulant que « *l'associe unique ou la collectivité des associés peuvent nommer une personne ou plusieurs personnes physiques, salariées ou non, chargées d'assister le Président et portant le titre de Directeur Général* », que « *la rémunération du Directeur Général est, s'il y a lieu, déterminée dans la décision de nomination ou ultérieurement par une décision des associés* » et qu'en « *toute hypothèse, les frais encourus par le Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions lui seront remboursés contre remise de justificatifs* »,

Et après avoir rappelé que conformément à l'article 13.3.3 des statuts, le Comité de Direction de la Société a préalablement autorisé l'associée unique à procéder à la nomination du Directeur Général ci-après désigné et ce, par décision en date du 25 juin 2020,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, à compter du 1er août 2020, pour une durée illimitée sans qu'elle puisse toutefois excéder celle des fonctions du Président :

Monsieur Marc PLISSON,
Né à CHATENAY-MALABRY (92) le 13 mai 1973,
De nationalité française,

Demeurant à NANTES (44000), 24 rue Morand.

Elle décide que le Directeur Général aura les mêmes pouvoirs que le Président, et que dans les rapports avec les tiers, il représentera la Société et sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de son objet social et sous réserve des attributions exercées par l'associée unique.

Dans les rapports avec la Société et les associés à titre de mesure interne, le Directeur Général sera soumis aux limitations de pouvoir telles que prévues par les statuts.

Le Directeur Général ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs à la Société d'Avocats LES JURISTES ASSOCIES DE L'OUEST, 12 avenue Jules Verne – 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE et au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Un original du présent acte est signé par l'associée unique et par le Directeur Général.

FAIT A REZE (44)

LE 31 JUILLET 2020

Certifié conforme
La Présidente
La Société AKENA
Rep. par M. Marc PLISSON

Le Directeur Général
M. Marc PLISSON
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour Acceptation des fonctions de Directeur Général.